

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 25 avril 2016 à 19H

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Vote des trois taux 2016
- Budget Primitif 2016
- Projet mise en accessibilité PMR de la Mairie
- Demande au titre de la Réserve Parlementaire pour mise en accessibilité PMR Mairie
- Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant la sélection d'une « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression
- Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant la vérification réglementaire et la maintenance des extincteurs
- Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Louis	X
DEFLANDRE Sophie	X	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	Procuration à BLERVAQUE Véronique
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance : Sophie DEFLANDRE

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 7 mars 2016

- **3 délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour de cette réunion de conseil, le Maire demande au Conseil l'autorisation de les intégrer.**

Proposition adoptée à l'unanimité

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2015**

En application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,)

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>165 797,55 €</b>
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)	- 68 103,19 €
<b>Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2016</b>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 992,19 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	127 805,36 €
Total affecté au c/ 1068 :	165 797,55 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget	- €

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

D'effectuer l'affectation du résultat de l'exercice 2015 suivant la proposition ci-dessus.

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2016 seront effectives à compter de la présente délibération.

➤ **Vote des trois taux 2016**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la notification des Services Fiscaux (Etat 1259), indiquant le produit assuré pour 2016

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

De maintenir le taux des taxes communales pour 2016

Ces dernières seront les suivantes :

- Taxe d'habitation : 16.78%
- Foncier bâti : 15.18%
- Foncier non bâti : 55.06%

## ➤ Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, par chapitre sur le budget primitif 2016, arrêté lors de la réunion de la Commission des finances du 21 avril 2016:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	821 714,00 €	821 714,00 €
Section d'investissement	906 370,19 €	906 370,19€
<b>TOTAL</b>	<b>1 728 084,19 €</b>	<b>1 728 084,19 €</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 avril 2016

Vu le projet de budget primitif 2016

#### Après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2016, joint en annexe et arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	821 714,00 €	821 714,00 €
Section d'investissement	906 370,19 €	906 370,19€
<b>TOTAL</b>	<b>1 728 084,19 €</b>	<b>1 728 084,19 €</b>

## ➤ Projet mise en accessibilité PMR de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée, lors de la réunion du 7mars 2016, l'a autorisé à déposer un dossier de demande de subvention auprès du F.S.I.L, qui viendra s'ajouter à la subvention déjà obtenue auprès au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (F.I.P.H.F.P.) pour participer au financement des travaux visant à la mise en accessibilité de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite..

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de statuer sur le projet de financement global ci-dessous concernant ces travaux, sur la base des devis déjà reçus.

DEPENSES ESTIMEES		MONTANT HT		MONTANT TTC		RECETTES ATTENDUES	
TRAVAUX (devis au 13/04/2016)							
	HT	TTC	67 640,24 €	81 168,29 €	FINANCEMENT FIFHP	20 799,00 €	
dont Gros Oeuvre et Carrelage	15 358,19 €	18 429,83 €			RESERVE PARLEMENTAIRE	3 900,00 €	
dont Charpente Menuiseries	26 466,90 €	31 760,28 €			SUBVENTION FSIL(*)	29 413,00 €	
dont Plâtrerie, cloisons, peinture, isolation	16 415,80 €	19 698,98 €					
dont Electricité	7 993,72 €	9 592,46 €					
dont Sanitaires	1 405,63 €	1 686,76 €					
AMO CONCEPTION DU PROJET	4 665,00 €	5 598,00 €	4 665,00 €	5 598,00 €	FINANCEMENT PROPRE base TTC	32 654,29 €	
<b>TOTAL DEPENSES ESTIMEES</b>			<b>72 305,24 €</b>	<b>86 766,29 €</b>	<b>FINANCEMENT ESTIME</b>	<b>86 766,29 €</b>	

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

de valider le projet de financement global concernant les travaux visant à la mise en accessibilité de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite.

## ➤ Demande au titre de la Réserve Parlementaire pour mise en accessibilité PMR Mairie

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite, sur lequel un plan de financement prévisionnel a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de compléter le financement du projet en sollicitant une subvention auprès de M. LAZARO, Député de la Circonscription, au titre de la Réserve Parlementaire.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès au titre de la Réserve Parlementaire., afin de compléter le financement des travaux visant à la mise en accessibilité de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite

➤ **Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant la sélection d'une « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »**

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault et les communes d'Aix-les-Orchies, Auchy-les-Orchies, Bachy, Bersée, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Cobrieux, Coutiches, Ennevelin, Gondécourt, Herrin, Landas, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Ostricourt, Pont-à-Marcq, Templeuve, Thumeries, Tourmignies, Wannehain ont souhaité mener une réflexion sur les matériels d'impression, plus précisément sur l'adéquation entre les équipements existants et les besoins des communes, ainsi que sur la possibilité d'optimiser l'utilisation qui en est faite.

Que la 1<sup>ère</sup> étape de cette démarche, objet du présent groupement de commandes, consiste à sélectionner dans le cadre d'un marché public une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Que cette assistance à maîtrise d'ouvrage se verra confier 3 missions principales :

- Réalisation d'un rapport d'expertise financier et technologique des moyens d'impression,
- Assistance dans l'optimisation de la plateforme d'impression, avec rédaction du cahier des charges du marché consacré au renouvellement des matériels d'impression ;
- Suivi technique et administratif du marché consacré au renouvellement des matériels d'impression.

Considérant que sont considérés comme des matériels d'impression les imprimantes, les fax, les copieurs/photocopieurs/multifonctions et les dupli copieurs.

Vu le projet de convention visant donc à définir les conditions du groupement de commandes (art. 8 du CMP) liant les collectivités membres concernant ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

- De faire partie du groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression » ;
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

➤ **Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant la vérification réglementaire et la maintenance des extincteurs**

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault et les communes d'Aix-les-Orchies, Attiches, Auchy-les-Orchies, Bachy, Bersée, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondécourt, Herrin, Landas, La Neuville, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Ostricourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Templeuve, Thumeries, Tourmignies, Wahagnies, Wannehain ont souhaité mettre en place un groupement de commandes afin de satisfaire aux obligations en matière de vérification réglementaire et de maintenance des extincteurs, d'offrir le même niveau de prestations à chaque membre et de bénéficier d'économies d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

- De faire partie du groupement de commandes « vérification réglementaire et maintenance des extincteurs »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

➤ **Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public**

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault et les communes d'Aix-les-Orchies, Attiches, Auchy-les-Orchies, Bachy, Bersée, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondcourt, Herrin, Landas, La Neuville, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Ostricourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Templeuve, Thumeries, Tourmignies, Wahagnies, Wannehain ont souhaité mettre en place un groupement de commandes afin de satisfaire aux obligations de vérifications réglementaires des E.R.P., d'offrir le même niveau de prestations à chaque membre et de bénéficier d'économies d'échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

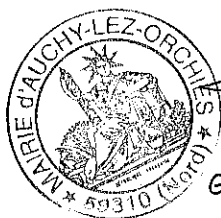
**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- De faire partie du groupement de commandes « vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

La séance est levée à 20h10

Le Maire



Guy SCHRYVE